

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	11
Date de convocation	19/09/2025
Date d'affichage	25/09/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20250924-2025-09-D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt quatre septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON, Julien FABER, Agnès ROUX, Rachel FAVEAUX, Pascal LEPAGE, Christophe PUZIN, Jean-Noël LEPAGE,

Absents non excusés : Esperanza LULLO, Richard CURTO PEREZ, Agnès CRESPEL, Magali PLATAT.

Absents excusés : Frédérique SERRE donnant pouvoir à Christophe PUZIN, Raoul PURSON donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE, Sophie KOLLROS donnant pouvoir à Rachel FAVEAUX.

Agnès ROUX est nommée secrétaire de séance.

ADHESION DE LA COMMUNE DE APREMONT-LA-FORET AU SIELL
2025-09-D03

Le maire informe le conseil municipal que la commune fusionnée de Apremont-la-Forêt, qui adhère déjà au SIELL pour le village de Liouville, souhaite adhérer au SIELL au 01/01/2026 pour l'ensemble de son territoire, à savoir les villages de Apremont, Marbotte et Saint-Agnant-sous-les-Côtes.

Le SIELL a accepté cette demande d'adhésion par délibération du 01/07/2025, qui doit également être approuvée par les communes membres du SIELL.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'adhésion de la commune fusionnée de Apremont-la-Forêt (à savoir les communes de Liouville, Apremont, Marbotte et Saint-Agnant-sous-les-Côtes) au SIELL à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.

